

OCTOBRE 2007 - n°60

Dans le cadre de son programme **Médias pluralistes pour la paix et la démocratie en Afrique centrale**, l'Institut Panos Paris (IPP) publie depuis juillet 2002, **Africentr@lemédias**, une lettre d'information sur l'actualité du pluralisme des médias en Afrique Centrale. Après trois ans et demi d'existence, *Africentr@lemédias*, votre rendez-vous mensuel sur l'actualité des médias d'Afrique centrale **se modernise** et vous propose de **nouvelles rubriques**.

Sommaire

1. Nouveautés

- > Cameroun : Naissance du quotidien *Le Jour*
- > Centrafrique : Naissance des premières chaînes privées commerciales
- > Centrafrique : *L'Agora*, nouveau quotidien dans un paysage médiatique en difficulté
- > RDC : *RCB* voit le jour à Bukavu
- > Rwanda : *Izuba* se rêve déjà quotidien

2. Focus

- > Centrafrique : Premiers États généraux des médias centrafricains : les journalistes réfléchissent à leur destin

3. Vie des médias

- > Cameroun : Plusieurs nouveaux médias déjà suspendus
- > Cameroun : Le nouveau ministre de la communication rassure la presse privée
- > Centrafrique : Les journalistes à l'école de la déontologie professionnelle
- > Congo Brazzaville : Des journalistes manifestent devant le ministère de la fonction publique
- > Congo Brazzaville : Session de formation des professionnels des médias sur le processus électoral
- > Gabon : Le CNC suspend *La Nation* pour un mois et interdit *Le Gri-Gri international*
- > RDC : Le CICR forme des journalistes de Kisangani au droit international humanitaire
- > RDC : Un atelier sur le développement durable pour la presse écrite de Lubumbashi
- > RDC : Le Rateco, un nouveau CA, une nouvelle vision
- > RDC : Atelier national sur les perspectives publicitaires pour les radios associatives et communautaires
- > Tchad : La Maison de la presse voit le jour

4. @ découvrir, à lire

- > Skyonecameroun.net
- > Nouvelle publication sur la législation des médias

5. Agenda

- > Europe : Journée « *Debout pour la défense du journalisme* » le 5 novembre 2007

6. Les nouvelles de l'Institut Panos Paris

- > Congo Brazzaville : Table ronde de l'Omac sur les mécanismes d'aides publiques aux médias
- > Rwanda : Renforcement des organisations de professionnels des médias : dernier atelier sur la gestion de projet

1. Nouveautés

> Cameroun : Naissance du quotidien *Le Jour*

Après la médiation du ministre de la Communication qui a apaisé les tensions au sein de la maison *Mutations*, Haman Mana a lancé, le 17 septembre dernier à Yaoundé, un nouveau quotidien de 16 pages appelé *Le Jour*. Celui-ci, qui a pour slogan : “faire savoir, faire voir, faire parler, faire comprendre”, propose des textes courts, une illustration abondante et accorde une grande place aux avis des lecteurs.

Outre *Le Jour*, Haman Mana dirige également le magazine hebdomadaire *Récréation*, créé en août dernier. Ces deux publications sont les pendants respectifs du quotidien *Mutations* et du magazine hebdomadaire *Situations* appartenant à la *South Media Corporation* que Haman Mana a quittée en juillet dernier.

Contact

Site web: www.lejour.cm

Courriel : lejourquotidien@yahoo.fr

/ JC / IPP /

> Centrafrique : Naissance des premières chaînes privées commerciales

La première entreprise médiatique privée à vocation commerciale, dénommée *Tropic RTV*, vient de voir le jour. Elle regroupe une station radio et une chaîne de télévision privées, disponibles par abonnement sur tout le territoire centrafricain.

Cela faisait près de deux ans que le promoteur du projet, Alfred Poloko, attendait l'autorisation d'émettre du Haut Conseil de la communication (HCC). Il l'a finalement obtenu en juin dernier.

Les autorités centrafricaines, qui ont salué cette initiative, ont demandé à Alfred Poloko de faire preuve de respect de l'éthique professionnelle, de la loi sur la liberté de la communication votée en 2005 et du cahier des charges. Celui-ci s'est engagé à « apporter sa contribution dans le domaine de l'éducation, de la culture, de l'information et du développement de la république centrafricaine ». Les journaux centrafricains, dont *Le Démocrate*, ont également salué l'arrivée de ces stations privées, les « premières du genre en Centrafrique depuis l'indépendance ».

Pour rappel, hormis la télévision et la radio nationales qui n'émettent que sur quelques parties du territoire, le paysage audiovisuel centrafricain est animé, depuis cinq ans, par des radios confessionnelles et une seule station privée, *Ndeke Luka*, soutenue par la *Fondation Hirondelle*.

/ JY / IPP /

> Centrafrique : *L'Agora*, nouveau quotidien dans un paysage médiatique en difficulté

L'Agora, c'est le nom donné au journal créé en mai 2007 par Albert Mbaya, l'ancien rédacteur en chef du quotidien *Le Démocrate*. Contrairement à ses homologues qui se fixent comme ligne éditoriale la critique souvent amère et parfois radicale vis-à-vis du régime en place, *L'Agora* se tourne davantage vers les enquêtes, le reportage et l'interview. Avec 500 tirages, ce quotidien partage cependant les mêmes difficultés que les journaux centrafricains et se bat encore pour se doter d'un siège et d'une équipe rédactionnelle. Comme presque tous les journaux centrafricains, *L'Agora* est édité en format A4 et se limite à 8 pages, et est exclusivement vendu à Bangui.

/ JY / IPP /

> RDC : *RCB* voit le jour à Bukavu

Depuis le 25 septembre, la *Radio Concordia Bukavu* (RCB) est audible tous les jours de 8h30 à 22h00 sur les ondes de 93.7 et 96.00 Mhz. Cette deuxième chaîne de radio catholique à Bukavu, après *Maria malkia wa amani*, émet depuis le collège Saint Paul à Mbobero, situé à 8 kilomètres du centre de la ville, dans le territoire de Kabare.

RCB appartient à la congrégation des pères barnabites. Elle a été initiée et est actuellement dirigée par le père Jean-Paul Bahati, formé en journalisme à l'Université Sainte-croix de Rome. Selon lui, la mission de la *RCB* est de donner la « voix aux sans voix » sans distinction de religion et d'encourager la solidarité des démunis, en s'adressant à toutes les couches sociales en français, swahili et mashi.

Contact

Père Jean-Paul Bahati, directeur

Tél. : +243 997 768 889

Courriel : jbahati@yahoo.fr

/ DM / IPP /

> Rwanda : *Izuba* se rêve déjà quotidien

Izuba, « le soleil » en kinyarwanda, la langue nationale dans laquelle il est diffusé, est un journal généraliste bi-hebdomadaire qui a vu le jour à la mi-août. Il compte 20 pages et sa couverture est imprimée en quadrichromie. Son tirage atteint les 1500 exemplaires, et il paraît les mardi et vendredi. Vingt-trois journalistes, dont deux femmes, y travaillent, encadrés par un directeur des publications, M. Ignatius Kabagambe, et un rédacteur en chef, assistés de trois rédacteurs en chef adjoints. L'équipe ambitionne de voir paraître *Izuba* trois fois par semaine à partir de la mi-novembre, pour devenir un quotidien au cours du premier trimestre 2008. Le journal entend se démarquer d'autres journaux locaux en publiant des informations soumises à une analyse minutieuse, collectées surtout dans le milieu rural. Pour y parvenir, il envisage de recruter des correspondants pigistes dans toutes les provinces du pays. Le journal *Izuba* est la propriété de *The New Times Publications sarl*. Cette société privée dispose déjà d'un autre journal, quotidien pro-gouvernemental, *The New Times*, publié, lui, en anglais.

/ VN / IPP /

2. Focus

> Centrafrique : Premiers États généraux des médias Centrafricains: les journalistes réfléchissent à leur destin

Les premiers États généraux des médias centrafricains (PEGMC) se sont tenus du 27 août au 1^{er} septembre 2007 à Bangui, la capitale centrafricaine. L'événement fut important et inédit dans un pays où, depuis 15 ans, le secteur des médias est plongé dans la tourmente de l'instabilité politique, des coups d'Etat et de la guerre, et est confronté à la désagrégation du tissu économique. Organisés grâce à l'appui du PNUD et avec la participation de l'Unesco, de l'OIF (Organisation internationale de la Francophonie) et du BONUCA (Bureau des Nations Unies en Centrafrique), ces États généraux ont réuni 207 délégués, professionnels des médias ou représentants d'autres secteurs. Pendant 5 jours, les participants ont travaillé, en séance plénière ou au sein de commissions thématiques, afin de dresser l'état des lieux des médias centrafricains, de cerner les difficultés du secteur et d'identifier des voies de solution. Trente recommandations et six résolutions ont été adressées lors de la clôture au gouvernement, aux partenaires au développement, ainsi qu'au Haut Conseil de la communication (HCC, instance de régulation) et à l'Observatoire des Médias Centrafricains (OMCA, structure d'autorégulation).

Les recommandations adressées au gouvernement laissent transparaître une préoccupation forte quant à la situation des médias publics en particulier. *Radio Centrafrique*, la télévision nationale et *l'Agence Centrafrique Presse (ACAP)* sont toutes trois dans un état de délabrement technique avancé. Leurs infrastructures et matériels sont vétustes ; leur personnel – insuffisant – est démotivé par les retards de paiement (les fonctionnaires ont accumulé 8 mois d'arriérés depuis 2003) ; leurs budgets de fonctionnement sont dérisoires. Le signal de la télévision ne couvre que la ville de Bangui, alors que la radio ne peut émettre en ondes moyennes que durant quelques heures par jour, laissant, à partir de 17 heures, l'ensemble des provinces sans accès à l'information. Depuis 2003, une loi visant à ériger les médias audiovisuels publics d'office doté d'une autonomie financière et de gestion a été adoptée, mais n'a pas encore connu un début d'application à ce jour.

S'adressant aux partenaires au développement, les participants des PEGMC ont mis en avant la nécessité d'apporter un appui aux médias privés dans un pays où il n'existe pas d'imprimerie (les quatre quotidiens privés qui existent paraissent sous forme de bulletin A4 et sont tirés sur des duplicopieurs) et où l'absence de publicité maintient les entreprises de presse dans une précarité qui ne permet ni une rémunération correcte des journalistes, ni des investissements techniques pour améliorer la qualité des publications. Outre les quelques journaux privés, la RCA compte un certain nombre de radios confessionnelles et associatives qui, dans la capitale ou en province, éprouvent autant de difficultés pour assurer leur survie et recruter du personnel qualifié. Si des structures associatives ont été mises en place (l'UJCA – Union des Journalistes de Centrafrique ; le GEPPIC – Groupement des Editeurs de la Presse Privée Indépendante de Centrafrique), ces dernières disposent encore de peu de moyens et souffrent de divisions internes qui les empêchent de représenter de manière consensuelle les intérêts de l'ensemble de la corporation (secteur public et privé, presse écrite et audiovisuel).

Les participants aux PEGMC ont adressé des recommandations spécifiques au régulateur et à l'autorégulateur, deux structures qui devraient jouer un rôle décisif pour une meilleure organisation du secteur des médias mais qui peinent à fonctionner. Côté régulation, le HCC, dont l'équipe actuelle a prêté serment en novembre 2006, entretient des relations extrêmement tendues avec les associations professionnelles, et plus particulièrement avec la presse privée. Cette dernière, dans son ensemble, juge illégitime la nomination de certains membres du HCC dont les profils ne cadreraient pas avec les compétences requises pour siéger dans une telle institution : ainsi l'homme de lettres désigné par l'Assemblée nationale et le militaire désigné par le Chef de l'Etat n'auraient pas leur place au HCC. Les relations avec la presse privée se sont encore envenimées lorsque, en mars 2007, le Président du HCC a déposé une plainte contre le Président du GEPPIC, estimant qu'il avait défié l'autorité de l'institution et la procédure s'est soldée par une peine d'emprisonnement de deux mois pour l'éditeur de presse. Une sanction qui a semblé d'autant plus intolérable aux journalistes (même si le délit ne relevait pas de la loi sur la presse, mais du Code pénal) que le pays s'était enorgueilli d'être parmi les premiers en Afrique à dépénaliser les délits de presse en 2003. Sous équipé, dépourvu de locaux appropriés et de moyens de fonctionnement, tenu en quarantaine par les professionnels du secteur privé mais aussi par certains bailleurs de fonds, le HCC demeure, pour l'instant, peu opérationnel.

Quant à l'Observatoire des Médias Centrafricains (OMCA), censé jouer le rôle de « tribunal des pairs », il devrait avoir fort à faire dans un pays où l'absence de toute filière de formation en journalisme, couplée avec la recherche difficile de revenus aléatoires pour les jeunes diplômés, a amené bien des « aventuriers » dans la profession et a abouti à des pratiques fort peu respectueuses de la déontologie. Dans une presse privée qui est avant tout une presse d'opinion, dans des radios où l'encadrement professionnel demeure insuffisant, les dérapages sont fréquents et la mise en place de l'Observatoire en novembre 2005 laissait espérer que les journalistes allaient tâcher de mettre en place leur propre police interne pour éviter les interventions intempestives de l'autorité publique. Toutefois, l'OMCA ne parvient pas encore à se montrer actif, faute de motivation et de disponibilité de ses membres.

Enfin, les PEGMC ont également été l'occasion pour les médias centrafricains de s'interroger sur leurs propres responsabilités dans la situation difficile qui est la leur. Les six résolutions adoptées à la fin des travaux reflètent les engagements pris par les professionnels conscients du fait que, pour résoudre leurs problèmes, un effort sur eux-mêmes est également nécessaire : se conformer mieux à la loi, clarifier la situation des professionnels des médias en attribuant des cartes de presse et améliorer leurs conditions de travail pour obtenir de meilleurs produits, amener leurs associations à travailler dans la confraternité.

Une première conséquence immédiate de la tenue des PEGMC a été l'affirmation, dès la clôture, par le Premier ministre, Elie Doté, que « *au regard du rôle transversal que joue la presse dans tous les secteurs de développement, le gouvernement va inscrire la communication parmi les priorités de l'Etat* ». C'est avec un volet « communication » qui comporte 6 projets (dont la réhabilitation des médias d'Etat et l'extension de leur capacité de diffusion au plan national), que les autorités centrafricaines se rendront à la « table-ronde de Bruxelles » qui doit se dérouler les 26 et 27 octobre prochains et au cours de laquelle le pays présentera aux partenaires au développement un programme d'un montant de plus d'un milliard d'Euros (750 milliards de f.CFA). La communication, qui avait été négligée lors de la phase finale de l'élaboration du DSRP (Document stratégique de réduction de la pauvreté), espère donc ne pas être oubliée lors des négociations.

Les médias centrafricains ont diagnostiqué leurs maux, exprimé leurs besoins et préconisé des solutions. À présent, ils attendent... Ils attendent d'abord qu'un comité de suivi des États généraux soit mis en place par le ministère de la

Communication et soit doté de moyens pour une durée d'un an. Plus d'un mois après la manifestation, le comité n'a toujours pas été mis sur pied, le ministre étant sans doute submergé de candidatures spontanées. Ils attendent ensuite que des moyens soient trouvés pour appuyer les différents mécanismes dont ils ont préconisé la mise en place dans leurs recommandations. Toutefois, ces mécanismes sont majoritairement tributaires d'appuis extérieurs au secteur : « aide d'urgence aux médias publics et privés », « fonds de soutien aux médias », « apport constant des partenaires au développement aux médias privés » et « subvention aux médias privés » peuvent-ils vraiment constituer la panacée ? Au regard de la situation qui prévaut dans les pays d'Afrique Centrale, les médias centrafricains auraient peut-être intérêt à ne pas attendre trop ni trop longtemps les mannes providentielles provenant de l'extérieur, mais plutôt à se préparer à compter avant tout sur eux-mêmes.

/ MSF / IPP /

3. Vie des médias

> Cameroun : Plusieurs nouveaux médias déjà suspendus

La chaîne de radio *FM Liberté* qui a lancé ses programmes en juillet 2007 à Yaoundé a cessé d'émettre depuis le 30 août 2007, suite à une suspension prononcée par le ministère de la communication (Mincom). En effet, dans une correspondance adressée à Roger Bélinga, promoteur de cette radio, l'ex-ministre de la Communication, Ebénézer Njoh Mouelle, soulignait que le dossier déposé par cette chaîne au Mincom n'était pas complet. Cette station ne pouvait dès lors plus émettre même à titre d'essai, sous peine de sanctions.

Quasi-simultanément, la chaîne de télévision *NEW TV*, émettant elle aussi à Yaoundé depuis juillet 2007, a reçu une lettre de suspension du Mincom. Mais contrairement à *FM Liberté*, elle continue à diffuser ses programmes suivant une grille "provisoire", sans pour autant subir jusqu'à présent les sanctions promises, étant donné le changement survenu à la tête du Mincom, confié depuis le 7 septembre 2007 à Jean-Pierre Biyiti Bi Essam.

Ces suspensions venaient de la volonté affichée de l'ex-ministre de faire régner la discipline dans le secteur. Depuis la libéralisation effective du secteur de l'audiovisuel en avril 2000, une infinité de chaînes de radio et de télévision privées ont vu le jour à travers le pays sans qu'aucune n'ait reçu au préalable de licence d'exploitation. Deux ministres se sont alors succédés à la tête de ce département ministériel ; mais ce n'est qu'avec Ebénézer Njoh Mouelle que les quatre premières licences ont été délivrées le 30 août 2007 à deux chaînes de télévision, une station de radio et un câblo-opérateur. Une semaine plus tard, il devait céder la place au nouveau ministre. Plus de 200 autres demandes d'autorisation attendent toujours au MINCOM...

/ JC / IPP /

> Cameroun : Le nouveau ministre de la Communication rassure la presse privée

Arrivé à la tête du ministère de la Communication ce 7 septembre 2007, Jean-Pierre Biyiti Bi Essam a aussitôt adressé une correspondance aux médias pour les féliciter de leur couverture des élections législatives et municipales du 22 septembre. Le 17 septembre, il organisait une rencontre avec les directeurs de publication de la presse privée à Yaoundé. Au cours de celle-ci, il a souhaité l'amélioration de la mission de service public dévolue à la presse privée et a promis de privilégier la concertation dans ses rapports avec les médias privés. Il s'est en outre montré réceptif aux propositions de ses hôtes en vue d'un éventuel « toilettage » de la loi N° 90/052 du 19 décembre 1990 sur la liberté de communication sociale. Une loi qui ne permet pas à une même personne physique ou morale d'exploiter plus d'un organe de communication audiovisuelle et un organe de presse écrite à la fois. Situation au-delà de laquelle se trouvent pourtant certains opérateurs aujourd'hui. Une loi qui maintient aussi l'interdiction administrative, ainsi que des peines privatives de liberté et de lourdes amendes à l'endroit des acteurs de la presse.

Les directeurs de publication fondent beaucoup d'espoirs sur le nouveau ministre, notamment parce qu'en sa qualité de journaliste, il est conscient de l'entrave à la liberté d'expression que présentent certains articles de cette loi. Formé à l'ESIJY (Ecole supérieure internationale de journalisme de Yaoundé, devenue ESSTIC aujourd'hui), il a été reporter de 1974 à 1978 pour le quotidien gouvernemental *Cameroon Tribune*. Depuis, il a occupé de nombreuses fonctions administratives. Âgé de 58 ans, il était depuis 2001 le secrétaire général du ministère des Postes et télécommunication.

/ JC / IPP /

> Centrafrique : Les journalistes à l'école de la déontologie professionnelle

Cinquante principaux responsables des médias privés et publics ont pris part au séminaire sur la « déontologie des journalistes et la législation sur les médias » tenu du 5 au 7 septembre 2007 à Bangui. Ces assises, organisées par l'Union des journalistes de Centrafrique (UJCA) en partenariat avec l'Unesco, ont permis aux participants de mieux comprendre les textes qui régissent le fonctionnement de leur profession. L'une des communications phares, celle donnée par le procureur de la République, Firmin Féindiro, a soulevé le débat autour de la loi sur la dépenalisation du délit de presse votée en 2005. Cette loi, a souligné le procureur, empêche le pouvoir de poursuivre un journaliste pour sa critique ou prise de position. Les autres intervenants incluaient le Pr Tchindji (de l'ESSTIC de Yaoundé) et Athanase Karayenga de la Fondation Hirondele.

Quoique rassurés, les hommes des médias ont toutefois évoqué les nombreuses menaces qui continuent de pleuvoir, au quotidien, sur les journalistes de la presse privée et la mauvaise perception qu'ont les autorités centrafricaines des journaux indépendants de leur pays. Ce séminaire est la matérialisation de l'une des recommandations des Premiers Etats Généraux des médias centrafricains (PEGMC) organisés à Bangui du 27 août au 1^{er} septembre 2007, qui insiste sur la formation des journalistes centrafricains dont la qualité professionnelle des prestations laisse souvent à désirer.

/ JY / IPP /

> Congo Brazzaville : Des journalistes manifestent devant le ministère de la fonction publique

Le 12 septembre dernier, des dizaines de journalistes congolais issus de la presse étatique ont manifesté leur mécontentement face au retard constaté dans le traitement de leurs dossiers d'intégration à la fonction publique, en observant un «sit-in» devant le ministère de la Fonction publique. Au total, cinq cent trente sept agents évoluant à la *Nouvelle République*, l'*ACI*, *Radio Rural*, *Canal FM*, *Télé Pointe Noire*, *Radio Pointe Noire*, *Radio Brazzaville*, *Télé Congo* et *Radio Congo* sont concernés. Ces journalistes, qui exercent en tant que pigistes depuis des années, revendiquent leur recrutement comme fonctionnaires de l'Etat, dans la mesure où ils ont été oubliés lors de l'intégration dans la fonction publique de collègues pigistes exerçant dans les différents organes de l'État entre 2004 et 2006. Ce «sit-in» devait normalement déboucher sur une rencontre des représentants du collectif des journalistes pigistes avec les responsables en charge du dossier. Malheureusement, au moment de boucler cette édition, les revendications de ces pigistes restent encore lettre morte malgré les multiples rencontres entre autorités et pigistes concernés.

/ AK / IPP /

> Congo Brazzaville : Session de formation des professionnels des médias sur le processus électoral

Les 5 et 6 septembre dernier, l'Unesco, en partenariat avec le Ministère chargé des relations avec le Parlement (MCRP), le Conseil de la liberté de communication (CSLC) et l'Observatoire des médias (OCM), ont organisé une session de formation des professionnels des médias. Sous le thème « *Le processus électoral, la culture de paix* », cette session a débouché sur plusieurs recommandations. Il s'agit, entre autres, d'assurer le rôle moralisateur des organes de presse à travers la promotion de messages qui véhiculent un idéal de paix, de veiller à ce que les médias ne propagent pas la haine et la xénophobie, de contribuer à l'équilibre du débat politique en invitant les médias à la neutralité dans le processus électoral.

Par ailleurs, il a été décidé de doter les pouvoirs publics et privés de moyens substantiels afin d'assurer la couverture médiatique des élections et d'appliquer les textes prévus par la loi. Le CSLC devra donc doter ces médias de ressources tant sur le plan matériel, que humain et financier pour assurer son efficacité et son indépendance. Les médias publics et privés devront quant à eux respecter les textes législatifs et réglementaires en vigueur pendant les campagnes électorales. Ils devraient enfin s'organiser en association ou réseau pour être plus performants. Ces recommandations attendent maintenant une subvention de la part du gouvernement pour être effectives.

/ AK / IPP /

> Gabon : Le CNC suspend *La Nation* pour un mois et interdit *Le Gri-Gri international*

Le Conseil national de la communication (CNC) a infligé une suspension de parution d'un mois au journal *La Nation* à dater du 12 octobre 2007. « *Conformément aux dispositions de l'article 28 de la loi organique du code de la communication stipulant que tout journaliste est responsable de ses écrits et de ses sources d'information et doit s'assurer que l'information qu'il diffuse est juste et exacte, et au regard de la violation de la loi, les membres du Conseil ont estimé que ce journal n'a pas apporté la moindre preuve de ses allégations portées sur la personne de la ministre de la Culture et des arts. Le journal La Nation, dans ses parutions du 18 juillet et du 27 août 2007, avait traité la ministre de la Culture et des arts d'escroc et d'incompétente. De ce fait, le conseil inflige à cet organe de presse une suspension de paraître d'un mois à compter de ce jour* », souligne un communiqué diffusé par l'institution.

D'autre part, le Conseil a annoncé l'interdiction de paraître du journal satirique *Le Gri-gri international*, naguère considéré comme un organe de presse étranger, puisque édité et publié hors du Gabon. « *Mais étant donné que sa dernière parution a été éditée à Libreville par l'imprimerie La Voix du peuple, il est considéré comme un journal gabonais* », poursuit le document, précisant que ce journal est donc assujéti à la législation gabonaise en matière de presse. Selon le CNC, cet organe de presse a ainsi l'obligation d'obtenir au préalable un récépissé de déclaration de constitution auprès du ministère de la communication et d'obtenir un récépissé de déclaration de parution auprès du procureur de la République. Le *Gri-gri* se voit donc frappé d'une interdiction de paraître jusqu'à la régularisation de sa situation administrative.

L'organe de régulation des médias s'est par ailleurs étonné du manque de vigilance de la part de la Société gabonaise de presse (Sonapresse), l'unique distributeur des journaux au Gabon, qui a accepté de distribuer ce numéro du *Gri-gri*.

/ IM / IPP /

> RDC : Le CICR forme des journalistes de Kisangani au droit international humanitaire

Le 20 septembre 2007, le bureau du Comité International de la Croix-Rouge de Genève (CICR) a organisé à Kisangani une formation à l'intention des journalistes de la presse écrite et audiovisuelle sur le Droit International Humanitaire (DIH). Au cours de cette formation, les journalistes ont été instruits des rôles que doivent jouer les médias dans la protection des populations civiles pendant les conflits armés. Pour ce faire, les professionnels des médias se doivent notamment de rappeler aux belligérants l'interdiction de prendre pour cible les civils non armés, les maisons d'habitation, les églises, les écoles, les centres hospitaliers et les marchés, et donc tous lieux publics ne servant pas d'objectifs militaires. Ils ont également l'obligation d'informer correctement et objectivement la population sur les principes régissant la mission, les rôles et les actions du Comité international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pendant les hostilités ainsi que le comportement que doit adopter la population en cette période.

/ FN / IPP /

> RDC : Un atelier sur le développement durable pour la presse écrite de Lubumbashi

Un atelier d'initiation au traitement de l'information sur le développement durable a été organisé à Lubumbashi en RDC du 15 au 19 octobre à l'intention de cinq journalistes de la presse écrite. Cinq jours durant, les participants ont suivi des exposés sur le concept du développement durable, sur les effets nocifs de la pollution sur la santé humaine, sur les conséquences de l'exploitation minière sur la destruction de l'écosystème et sur le réchauffement climatique. Des exercices de reportage ont aussi eu lieu.

Cet atelier est le fruit de la collaboration entre les agences de presse InfoSud-Belgique et Intercongo Média, et la Faculté des Sciences de l'Université de Namur (Belgique). Les travaux étaient animés par Godefroid Bwiti Lumisa, directeur de Intercongo

Média, et le professeur Bertrand Hespel de Namur. Ils avaient été précédés par une enquête organisée auprès des organes de la presse écrite de Lubumbashi. A l'issue des travaux, les participants ont signé avec l'agence de presse InfoSud-Belgique une convention pour la rédaction dans les huit mois à venir d'articles de fond sur différents aspects du développement durable dans la province du Katanga.

/ FS / IPP /

> RDC : Le Rateco, un nouveau CA, une nouvelle vision

Au cours de son assemblée générale qui s'est tenue à Bukavu le 6 octobre 2007, le Réseau des radios et télévisions communautaires de l'est de la RDC (Rateco) a élu un nouveau conseil d'administration. Cette structure comprend le président Jean Baptiste Kambale de la *Radio communautaire Ushirika (Racou Fm)* de Rutshuru, le vice-président Cléophas Mapendano de *Radio Neno la uzima* de Bukavu et le secrétaire Robert Shemahamba de la *Radio communautaire Mitumba (Rcm)* d'Uvira. Le comité de surveillance est composé de Modeste Shabani de *Radio Sauti ya mkaaji* de Kasongo et Anny Muhisa de *Radio Communautaire Tayna (Rct)* de Kasugho. Le nouveau président a salué le travail de l'équipe sortante. À l'issue d'un atelier tenu du 4 au 6 octobre, le Rateco s'est également doté d'une nouvelle vision, à concrétiser d'ici à l'horizon 2015. « *Après la pacification et la démocratisation, notre réseau s'élanche dans l'accompagnement intégral des communautés pour la bonne gouvernance et la reconstruction du pays* », a déclaré le président sortant du Rateco, le père Omer Kamate de *Radio Moto* de Butembo.

Contact

Kizito Mushizi, coordinateur

Tél. : +243 815 196 863, +243 997 708 810, +243 853 117 885

Courriels : ratecordc@hotmail.com, kizmush@yahoo.fr

/ DM / IPP /

> RDC : Atelier national sur les perspectives publicitaires pour les radios associatives et communautaires

En partenariat avec la Fondation Hirondelle (FH), l'IPP a organisé du 12 au 14 octobre courant à Kinshasa au bénéfice des radios associatives et communautaires de RDC, un atelier de formation et de sensibilisation au marché publicitaire national. Les responsables de 28 radios de proximité, membres du réseau de Radio Okapi et partenaires des **P A R I** ☆ (Pôle d'Appui aux Radios Indépendantes) de IPP venus des 11 provinces du pays, ont écouté et débattu autour de la nécessité de disposer d'une régie publicitaire spécifique. Pour cela ils ont bénéficié de l'expérience de professionnels du secteur en la présence de Michel Colin de Mediatrics conseil www.radiopub.fr ; de Jean Eric Valli, président du Groupement des Indépendants (France). Par ailleurs M. Brahim Sail de la société Immar, a présenté les résultats d'une étude fort complète du marché publicitaire en RDC, réalisée du 15 au 30 mars 2007 pour le compte de Radio Okapi. Le constat actuel est acté de tous : face à des radios locales désorganisées les annonceurs majeurs nationaux (notamment les sociétés de Telecoms) fixent les règles du jeu publicitaire et profitent de la concurrence entre radios. Il convient donc de former ces radios du tiers secteur à la maîtrise d'outils adéquats à même de leur permettre de capter le marché publicitaire local et d'accroître, par voie de conséquence, leurs recettes. La création d'une régie publicitaire nationale pourrait être envisagée en 2008 avec l'appui de Radio Okapi - Fondation Hirondelle et de l'Institut Panos Paris.

PB / FM / IPP /

> Tchad : La Maison de la presse voit le jour

La maison des associations de la presse tchadienne (MAPT) a été inaugurée le 1^{er} octobre 2007 par le Premier ministre tchadien, Kassiré Delwa Coumakoye. Le cadre, embryonnaire et modeste, permettra aux professionnels de la presse, du secteur public et privé, de se retrouver pour débattre de la manière dont ils conçoivent leur métier, de ce que sont leurs droits et devoirs. Il leur servira aussi de lieu de formation. Pour Evariste Ngarlem Tolde, président de l'Union des journalistes tchadiens (UJT), « *de la réussite de cette maison dépendra la revitalisation de la profession, la solidarité entre toutes les composantes de ce corps et la sauvegarde même des acquis des organisations professionnelles* ».

Cette cérémonie est l'aboutissement d'un long processus entamé il y a cinq ans, alors que quatre associations professionnelles de la presse (l'UJT, l'Association des éditeurs de la presse privée, l'Union des radios privées du Tchad et le Syndicat des professionnels de la communication) se retrouvaient pour étudier la mise sur pied de la Maison de la presse. Le Groupe de recherche et d'échanges technologiques (Gret), une ONG française représentée à l'époque au Tchad, leur a apporté un appui méthodologique pour la conception de ce projet.

/ LG / IPP /

4. @ découvrir, à lire

> Skyonecameroun.net

Depuis le 30 juillet 2007, les internautes du monde entier peuvent écouter la chaîne de radio camerounaise *Sky One Radio* simplement en se connectant sur internet. Cette station, qui émettait jusque-là de façon classique à Yaoundé, envisage déjà de réaménager sa grille des programmes pour que celle-ci s'adapte à la nouvelle donne. Guy Roger Ahanda, chef de la chaîne, indique que des auditeurs appellent désormais du monde entier et expriment des souhaits. Il explique ainsi qu'un auditeur appelant d'Allemagne a par exemple conseillé d'axer les programmes sur des questions économiques et touristiques, afin d'intéresser les investisseurs et les touristes étrangers.

Le site de cette radio s'ouvre sur un éditorial de Joseph Angoula Angoula, son président. « *Aujourd'hui, écrit-il, avec l'apport du développement des nouvelles technologies de l'information, Sky One s'adapte et entend étendre son cercle d'audimat au delà des frontières* ». La page d'accueil comporte aussi des indications pratiques afin d'écouter les différents programmes de la chaîne. Cependant, une bonne connexion est en général nécessaire pour réaliser cette écoute.

Contact : www.skyonecameroun.com

/ JC / IPP /

> Nouvelle publication sur la législation des médias

Soutenue par l'Unesco, une publication sur les législations des médias vient de paraître. Elle est le résultat d'une enquête menée par une équipe de chercheurs africains, coordonnée par le professeur Guy Berger, qui dirige l'école de journalisme et d'étude des médias à la *Rhodes University* de Grahamstown, en Afrique du Sud. Intitulée « *Législation des médias en Afrique : une enquête légale comparative* », l'étude inclut un panorama de la législation existante dans dix pays démocratiques multipartites africains et une analyse comparative qui met en perspective ces législations avec les bonnes pratiques et les standards internationaux dans le domaine de la loi sur les médias à même d'induire une plus grande liberté d'expression. Les pays pris en compte dans cette étude sont l'Ethiopie, le Ghana, le Kenya, le Mali, le Mozambique, le Nigeria, le Sénégal, l'Afrique du Sud, la Tanzanie, la Zambie. L'ouvrage aboutit également à des recommandations, valables pour ces dix pays ainsi que pour d'autres.

Info

Pour télécharger le document au format PDF, uniquement disponible en anglais.

http://portal.unesco.org/ci/en/ev.php-URL_ID=25479&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

/ InfoSud /

5. Agenda

> Europe : Journée « *Debout pour la défense du journalisme* » le 5 novembre 2007

La Fédération européenne des journalistes (FEJ) organise le 5 novembre 2007 la journée « *Debout pour la défense du journalisme* », un mouvement d'action pour les droits des professionnels des médias. A cette occasion, des syndicats de journalistes de toute l'Europe montent des manifestations dans les principales capitales européennes en faveur de la défense de l'indépendance et pour la qualité du journalisme.

Le 5 novembre prochain plusieurs manifestations de protestation sont prévues ainsi que des rassemblements syndicaux au niveau national, régional ou local. Cette journée permettra également de faire connaître l'action de la FEJ : lutte contre l'impunité des agresseurs de journalistes ; exigence de conditions de travail décentes et de normes sociales respectées ; campagne pour un journalisme éthique.

En savoir plus :

<http://www.ifj-europe.org/default.asp?Issue=StandUpForJournalism&Language=FR>

/ MPL / IPP /

6. Les nouvelles de l'Institut Panos Paris

> Congo Brazzaville : Table ronde de l'Omac sur les mécanismes d'aides publiques aux médias

Du 12 au 13 septembre dernier, l'Omac (Organisation des médias d'Afrique Centrale) a organisé à l'Ecole supérieure des cadres des chemins de fer, une table ronde ayant pour thème les « *mécanismes d'aides publiques aux médias de la République du Congo* ». Ce thème est récurrent dans le milieu des médias dans la mesure où la question n'a pas encore trouvé de solution. En effet, depuis quelques années, les organes d'État ne reçoivent que sporadiquement une aide financière publique pour leur bon fonctionnement et les publicités ne suffisent pas à faire vivre les journaux. À partir des thèmes évoqués, les conférenciers ont expliqué aux journalistes les différents mécanismes nécessaires pour prétendre obtenir une aide auprès de l'État et bénéficier de la ligne budgétaire prévue, comme suivre de près, étape par étape le traitement de leur demande de subvention.

Cette table ronde a été organisée en partenariat avec l'Institut Panos Paris et le soutien de l'ONG néerlandaise Cordaid.

/ AK / IPP /

> Rwanda : Renforcement des organisations de professionnels des médias : dernier atelier sur la gestion de projet

Du 2 au 5 octobre s'est tenu à Rwamagana (Rwanda) le dernier atelier visant à outiller les organisations des professionnels des médias sur les techniques de gestion de projets. Il a rassemblé 23 participants.

Pour rappel, à l'issue d'un diagnostic des organisations des professionnels des médias au Rwanda et au Burundi démarré début 2007, plusieurs priorités ont été définies pour un accompagnement rapproché et personnalisé de ces différentes organisations. Ce travail a pris plusieurs formes. La mise en place d'un cycle de formation visant à répondre aux besoins des associations en matière de gestion organisationnelle, élaboration et gestion de projet, gestion financière et levée de fonds mais aussi de planification. Au cours de l'année 2007, quatre ateliers ont rassemblé 20 participants de dix organisations des professionnels des médias. Parallèlement, à travers des entretiens individuels, un suivi de chaque organisation a permis de les accompagner dans la formulation de leurs orientations stratégiques et la mise en place de leur programmation.

L'ensemble de ce processus a eu pour ambition de répondre au manque d'expérience de ces organisations en matière de gestion de projets mais aussi à leurs difficultés organisationnelles et financières. Tout au long de cet accompagnement l'IPP a fourni les outils méthodologiques nécessaires pour remplir leurs objectifs propres et permettre ainsi aux médias de jouer leur rôle de contre-pouvoir dans les processus démocratiques en cours.

Aujourd'hui, à l'issue des quatre ateliers de formation, l'heure du bilan et de l'évaluation a sonné. La mise en place d'un fond d'appui aux meilleurs projets élaborés grâce à ce travail d'accompagnement a d'ores et déjà permis d'évaluer la progression de ces différentes organisations. Parmi les huit projets soumis, quatre ont été retenus et feront l'objet d'un appui financier et d'un accompagnement méthodologique. Les organisations n'ayant pas vu leur projet sélectionné sont appuyées dans l'amélioration de leur savoir faire en matière d'élaboration de projets.

Aujourd'hui, il importe de mesurer le niveau de renforcement de l'autonomie et l'efficacité des différentes organisations. Cette ultime étape permettra de dégager de nouvelles perspectives en matière d'accompagnement.

/ LT / IPP /

Comité de rédaction

> Direction

Pascal Berqué, Directeur du programme *Médias pluralistes pour la paix et la démocratie*, Institut Panos Paris, pascal.berque@panosparis.org

> Coordination et diffusion

Domitille Duplat-Saunier, Responsable du programme *Médias pluralistes pour la paix et la démocratie*, Institut Panos Paris, domitilled@panosparis.org

Marie-Pierre Liénard, Chargée de communication, Institut Panos Paris, mariepierre@panosparis.org

> Contribution de l'IPP

Sophie Charpentier
Marie-Soleil Frère
Latifa Tayah

> Secrétariat de rédaction

Infosud

66, rue Coenraets
1060 Bruxelles - Belgique
Tél. +32 (0)2 535.06.64 ; +32 (0)2 535.06.67 – Fax +32 (0)2 535.06.80
Courriel : infosud@skynet.be
Site web : www.infosud-belgique.info



> Correspondants

Burundi : Edmond Toyi

Cameroun : Julien Chongwang

Centrafrique : Jules Yanganda

Congo : Annette Kouamba

Gabon : Isaak Mackanga

Guinée Équatoriale : Rodrigo Angue Nguema

République démocratique du Congo : Valère Odio (Bandundu), Michel Aveledi (Bas Congo), Gabriel-Bernard Ohanu (Equateur), Anne-Marie Kasenga (Kasaï Occidentale), Innocent-Prosper Mbumba (Kasaï Oriental), Frank Baku (Kinshasa), Doudou Solol (Katanga), Dieudonné Malékéra (Sud-Kivu), Shabani Mwanaomba (Maniema), Patient Ndoole (Nord Kivu), Flory Ngongo (Province Orientale)

Rwanda : Venant Nshimyumurwa

Tchad : Laoro Gondjé

> Graphisme et mise en forme

Chantal Fitoussi, Conceptrice-réalisatrice internet
www.chantalfitoussi.net

> Contact et diffusion

Institut Panos Paris - 10, rue du Mail - 75002 Paris (France)
Tél. (331) 40 41 05 50 - Fax (331) 40 41 03 30
Email : communication@panosparis.org

Partenaire et soutien

